BULLETIN MUNICIPAL

Kannadig -kumun

SAINTE-HÉLÈNE-SUR-MER

Santez-Elen

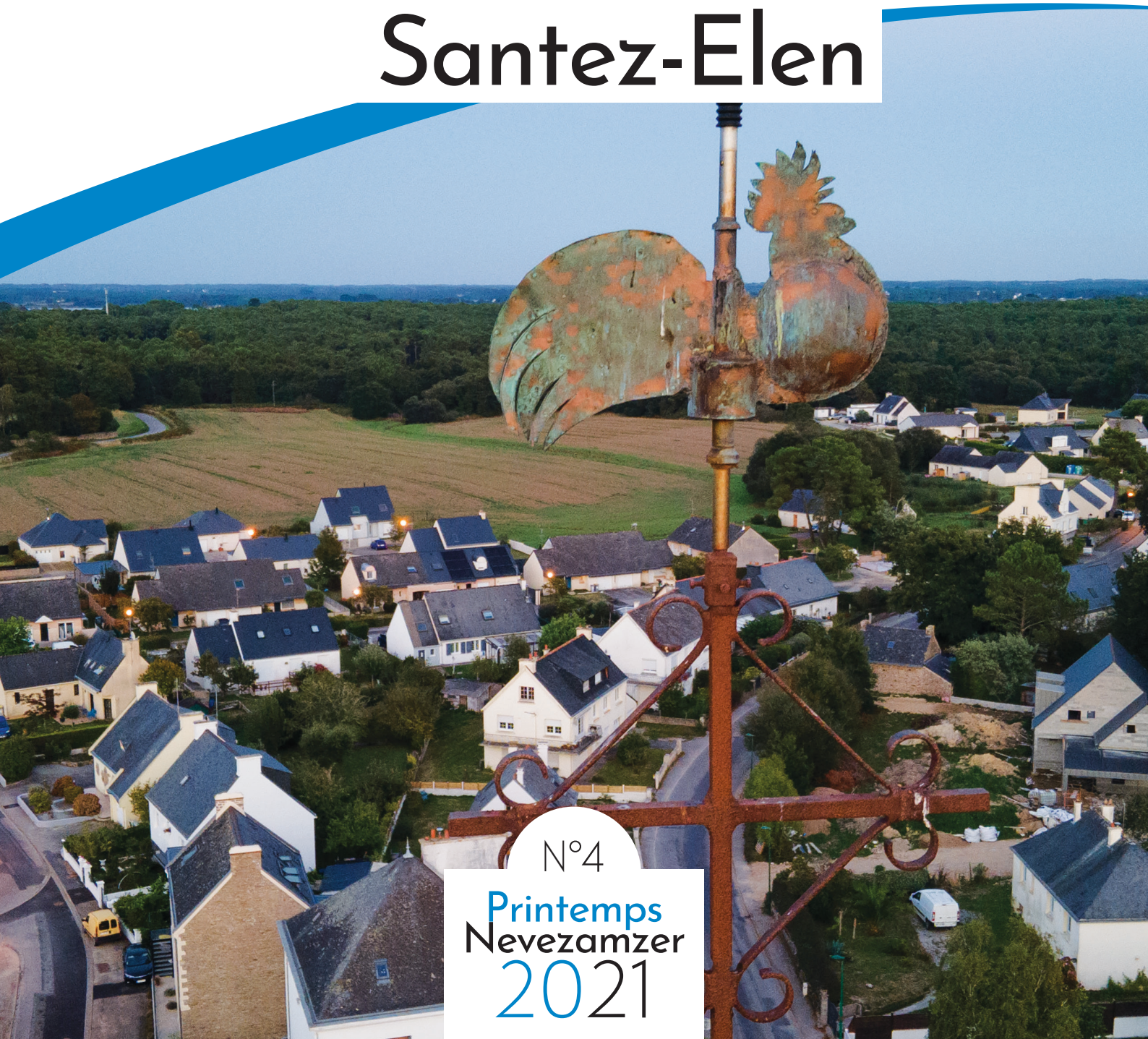

N°4

Printemps
Nevezamzer
2021

SOMMAIRE

1 **Édito** Pennad-stur
Le mot du Maire - Questions Réponses - Infos pratiques

2 **Infos utiles** Keleier talvoudus
Les Nocturnes de la Ria - Redadeg 2021 - Élections régionales - C.C.B.B.O.

3-4 **Vie municipale** Buhez-kêr
Conseils Municipaux des 12 février et 27 mars - P.L.U. - Chenille processionnaire

5 **Travaux - Environnement** Labourioù - Endro
Entretien de la voirie - Déchets verts

6 **Santé - Solidarité** Yec'hed - Kengred
Service National Universel - Unis Cité - Conseil d'administration du C.C.A.S.

7 **Jeunesse** Yaouankiz
Permis vélo - Programme des vacances scolaires - A.L.S.H.

8 **Culture et vie associative** Sevenadur ha buhez-kevredigezh
Subventions 2021 - Deux nouvelles associations - Calendrier

9 **Tribune** Komzoù dieub
Groupe majoritaire - Groupe minoritaire - État civil

10 **Histoire et patrimoine** Istoer ha glad
Un clocher dans l'histoire

SCANNEZ CE QR CODE :
Page facebook de la mairie de Sainte-Hélène-sur-Mer

Directeur de publication : Jean-Yves CROGUENNEC
Rédaction : équipe municipale
Photographies : Sébastien BOUVIER, Colette FOUILLOUX, Gladys LE SAUSSE, Bruno PERREL, Christèle PERREL, La Mouche Production, Lilane MORANTIN
Contributions Histoire et Patrimoine : Emmanuel GIQUEL, Christophe DAMIENS
Création graphique : Gaëlle MAISONNEUVE
Impression : IRIS IMPRIM
Imprimé sur papier certifié P.E.F.C.
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées / pefc-france.org
Dépôt légal : 06042021

La crise sanitaire nous prive de vie sociale, culturelle et associative. Elle modifie aussi le fonctionnement du Conseil Municipal qui se réunit dans la salle Beg er Lann à huis clos ou avec un public restreint lorsqu'il se tient le samedi matin.

Le budget communal a été voté le 27 mars 2021. Les crédits affectés à la construction de l'école s'élèvent à 2 125 000 € TTC. Il s'agira du gros chantier de l'année. Le constructeur sera choisi début mai. Les travaux de démolition devraient débuter en juillet, suivis des fondations et de la livraison des bâtiments qui devront être opérationnels début 2022.

Autre point fort de notre programme : la voirie et la sécurité routière. 100 000€ seront consacrés cette année aux aménagements de sécurité aux entrées du bourg, à la réfection urgente de certains tronçons, à la signalisation routière.
L'ouverture d'un budget pour le lotissement communal permet de lancer les études pour aboutir le plus rapidement possible au permis d'aménager. Ce lotissement situé rue de Lizourden comportera une vingtaine de lots. Deux autres verront le jour rue du Penher et à Bellevue. Notre commune attire, il convient de maîtriser son évolution dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme.
Par ailleurs, nous sommes dans l'attente de l'avis de l'architecte des bâtiments de France pour imaginer la future flèche du clocher. Une vidéo de sa déconstruction est actuellement diffusée sur le site internet de la commune.

Je souhaite vivement que toutes les manifestations culturelles et festives prévues dans ce bulletin puissent se tenir. C'est en respectant strictement les règles sanitaires, en se faisant vacciner, que les contraintes pourront s'alléger pour nous permettre de nous retrouver en toute convivialité.

Jean-Yves CROGUENNEC, Maire de SAINTE-HÉLÈNE-SUR-MER

QUESTIONS - RÉPONSES
Atersoù - Respontoù

Nous recevons régulièrement des questions dans la «Boîte à idées» du nouveau site, nous y répondons :

- Comptez-vous attribuer des numéros dans les hameaux pour faciliter les livraisons ?
Un travail sur la numérotation est actuellement en cours avec le concours de La Poste. Nous vous tiendrons informés de l'avancement du projet dans le prochain bulletin municipal.

- Pensez-vous installer des jeux pour les enfants de moins de 11 ans dans le bourg ?
Nous sommes actuellement en réflexion sur la création d'un espace jeux dans le cadre du réaménagement de la place, du terrain des lagunes ou pourquoi pas aux abords du futur bâtiment scolaire et périscolaire.

- Qu'en est-il du projet de vestiaires au stade ?
Un groupe de travail constitué d'élus et de membres du bureau de l'Avenir a visité un premier vestiaire afin de déterminer les besoins. D'autres consultations sont en cours. Le programme sera ensuite élaboré en concertation avec les responsables du club.

INFOS PRATIQUES

La mairie de SAINTE-HÉLÈNE-SUR-MER vous accueille :
> Du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 > Le samedi : de 9h à 12h

Rencontrer les élus (sur rendez-vous) :
> **Le maire :** Jean-Yves CROGUENNEC
> **Les adjoints :** Christèle PERREL - affaires scolaires, périscolaires, enfance et jeunesse
Yann RAOUL - affaires générales, vie culturelle, associative et communication
Gladys LE SAUSSE - solidarités, entraide et action sociale
Sébastien BOUVIER - travaux, urbanisme et environnement

Contact : https://saintehelenesurmer.bzh - mairie@saintehelenesurmer.bzh

N'hésitez pas à nous faire part d'éventuels dysfonctionnements dans la distribution du bulletin !

Marché d'été : Les Nocturnes de la Ria

La 1ère édition des Nocturnes de la Ria se tiendra **chaque lundi du 5 juillet au 23 août de 18h à 22h sur la place des Anciens Combattants.** Ce nouveau marché accueillera une vingtaine de commerçants, producteurs, artisans et artistes locaux, une scène musicale, un espace restauration-buvette et des jeux pour les enfants.
Pour tous renseignements ou pour retirer le règlement et le bulletin d'inscription destiné aux exposants, il vous suffit de contacter **lesnocturnesdelaria@saintehelenesurmer.bzh**
A vos agendas !!

Redadeg 2021

La dixième édition de la Redadeg passera par notre commune **le mardi 25 mai prochain à 15h !** Il s'agit d'une course de relais festive et populaire, sans compétition, ouverte à tous. L'événement mobilise des milliers de personnes à travers les cinq départements bretons. Chaque kilomètre parcouru génère des bénéfices redistribués à des projets favorisant l'usage de la langue bretonne au quotidien dans la vie sociale et familiale (plus d'informations prochainement sur le site et la page Facebook de la mairie).

Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan

> BASE NAUTIQUE
La base nautique Kayak et Paddle située à la pointe de la Vieille Chapelle a besoin d'un aménagement extérieur et d'une rénovation intérieure afin d'améliorer ses conditions d'accueil, en respectant les normes énergétiques, de sécurité et d'accessibilité. Le montant des travaux est estimé à 60 000€ H.T. Des demandes de subvention sont en cours.

> MISE EN PLACE D'AIDES ÉCONOMIQUES
La C.C.B.B.O. a voté la mise en place des aides suivantes :

- Aides à l'installation d'agriculteurs (3 par an) : 2 500€
- Aides à l'installation d'ostréiculteurs (3 par an) : 2 500€
- Pass Commerce et Artisanat (5 par an) : 5 000€ maximum. Initié par la Région Bretagne, en partenariat avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.), le Pass Commerce et Artisanat a pour objectif de moderniser et dynamiser les activités commerciales et artisanales indépendantes qui contribuent activement à la vie locale et au développement de l'emploi.

Retrouvez les comptes rendus de Conseils Communautaires sur le site :
https://www.ccbbo.fr/comptes-rendus-reunions-conseil-communautaire.html

Élections régionales et départementales

Les prochaines élections devraient se dérouler les 20 et 27 juin 2021. Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Vous pouvez vérifier votre inscription sur la liste électorale de la commune sur le site **service-public.fr.** Les demandes d'inscription devront être déposées en mairie au plus tard le 7 mai 2021.

Depuis le 6 avril, il est possible de faire une demande de procuration de façon partiellement dématérialisée et sans condition via le site **maprocuration.gouv.fr**. Il n'est plus nécessaire de justifier pour cela d'une maladie, d'un handicap, d'un déplacement, etc... Une fois la demande réalisée en ligne, il convient de présenter son numéro de dossier et sa pièce d'identité à la gendarmerie. À la clé un gain de temps important aussi bien pour les électeurs que pour les services municipaux.

NOUVEAU

> JUMLOC est une toute nouvelle entreprise hélénoise spécialisée dans l'activité de conciergerie de locations saisonnières. Elle propose de gérer pour les propriétaires la commercialisation sur les plateformes et le suivi de leurs biens (état des lieux, literie, visite, gardiennage, espaces verts). Elle gère aussi l'organisation du séjour pour les vacanciers (ménage, réservations, bonnes adresses, activités sportives, organisation d'événements).

Plus d'informations sur :
www.jumloc.fr
contact@jumloc.fr
06 44 27 17 09

Changement de dénomination de la commune

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la modification du nom de la commune afin de lui faire prendre l'identité de Sainte-Hélène-Sur-Mer et de mettre ainsi un terme à la confusion postale qui persiste depuis des décennies (dérives de courrier, demandes de renseignements erronées, etc...). Il existe encore quatre autres communes portant le même nom en France. La situation géographique de la commune au cœur de la ria d'Étel, avec un linéaire côtier de 13,5 kilomètres, justifie amplement ce choix, tout comme l'activité économique principale de la commune, la conchyliculture, associée à la pêche et à la plaisance.

Adhésion à la charte « Ya d'ar brezhoneg »

Initiée par l'Office Public de la Langue Bretonne, la charte « Ya d'ar brezhoneg » (en breton « Oui à la langue bretonne ») des collectivités vise à promouvoir l'utilisation de la langue bretonne dans la vie courante des administrés. Il s'agit d'un contrat de réalisation d'objectifs entre l'Office de la Langue Bretonne et la collectivité signataire sur une durée allant d'une à trois années en fonction des modalités du contrat. Certains de ces objectifs sont déjà atteints comme les invitations bilingues et le logo. Par ailleurs, la commune devrait profiter du changement des panneaux d'entrée de bourg non-règlementaires, pour en installer en version bilingue.

Renouvellement de l'adhésion à l'association Bruded

Le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de l'adhésion de la commune au réseau BRUDED pour la durée du mandat. La cotisation annuelle est de 0.30 € par habitant. Chaque collectivité adhérente s'engage à participer autant que possible à la vie du réseau en partageant ses expériences et en promouvant ses réalisations et démarches pour contribuer à l'essor d'une dynamique de développement durable et solidaire sur le territoire.

Vote du budget

Le Conseil Municipal du 27 mars 2021 a voté les budgets primitifs pour l'année 2021.
Plus d'informations sur le site internet :
https://saintehelenesurmer.bzh/cr-de-conseils-municipaux

> Zoom sur le budget communal 2021

Le budget de fonctionnement s'élève à 1 226 250€ T.T.C. Il comporte un certain nombre de mesures nouvelles :
- 5 000€ pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- 10 000€ pour l'assurance Dommage-Ouvrage du futur bâtiment scolaire et périscolaire
- 10 000€ pour la location d'une classe durant les travaux
- 7 500€ pour la mutualisation des postes à la C.C.B.B.O. (un informaticien, une chargée de développement économique, un instructeur du droit des sols, etc...)
- 46 500€ pour le remboursement des dons et 23 200€ pour l'éventuelle pénalité à l'Établissement Foncier de Bretagne (Les Épidauriales)
- 5 000€ pour la réalisation et l'animation des futurs marchés estivaux « Les Nocturnes de la Ria »
- Une enveloppe distincte de 8 500€ est allouée aux activités extrascolaires et A.L.S.H.

Les dépenses d'investissement sont estimées à 2 525 400€ T.T.C. Elles concernent notamment :
- La révision du P.L.U. : 4500€
- Les travaux de déconstruction du clocher : 70 000€
- Le changement du logiciel de comptabilité de la mairie : 2 700€
- Le remplacement du système de téléphonie : 3 800€
- Les travaux de voirie : 100 000€
- L'achat d'une tondeuse et de bacs à fleurs : 12 500€
- L'école : 2 125 000€

Ces investissements sont financés par :
- L'excédent d'investissement reporté : 706 758€
- Le F.C.T.V.A. : 44 000€
- La taxe d'aménagement : 41 600€
- Les subventions (État, Région, Département) : 1 156 500€
- L'emprunt : 437 000€
- L'excédent de fonctionnement reporté et le virement de la section de fonctionnement : 139 000€

> Vote des taux de fiscalité directe locale 2021

La loi de finances a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales à compter de 2021. La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur le territoire.
La commune se voit transférer en 2021 le taux départemental de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (15.26% pour le Morbihan) qui vient s'additionner au taux communal de la Taxe Foncière Bâtie (23.04%) sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la Taxe Foncière Bâtie supporté par les contribuables.

Le Conseil Municipal a voté le maintien des taux de fiscalité pour l'année 2021. Sur votre avis d'imposition n'apparaîtra qu'une seule ligne avec un taux communal de 38.30% (15.26% + 23.04%).

Nouveau conseiller municipal

Romain JULE, quinzième sur la liste Sainte-Hélène Notre Commune, a fait son entrée au Conseil Municipal au mois de janvier en remplacement de Vincent GUILLOIS. Bienvenue à lui !

Lotissement Communal

Comme annoncé lors des vœux du Maire, un lotissement communal verra le jour rue de Lizourden sur le terrain initialement prévu pour l'ancien projet d'école. Il comptera environ 20 lots. Ainsi un budget Lotissement Communal a été créé afin de lancer l'opération et pouvoir payer les premières factures. La commune a fait appel à l'entreprise M14.FR sur conseil d'autres communes pour une aide et une expertise technique à la gestion du budget d'un lotissement communal pour un montant de 3 810 € HT. Le prix de vente n'est pas encore fixé et n'a pas été voté en Conseil Municipal. Les personnes intéressées peuvent laisser leurs coordonnées en mairie afin que nous puissions leur adresser le cahier des charges, le règlement et les tarifs lorsque ceux-ci seront arrêtés.

La commune progresse dans la révision de son P.L.U.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été établi. C'est un document essentiel du Plan Local d'Urbanisme. En effet, c'est lui qui fixe la feuille de route de l'aménagement et du développement de la commune à l'horizon du P.L.U. (à 10 ans).

Notre P.A.D.D. comporte 4 grandes orientations, elles-mêmes déclinées en objectifs et actions :
1. Accompagner notre croissance démographique en planifiant le développement urbain
2. Pérenniser et diversifier les activités économiques du territoire
3. Valoriser nos patrimoines : naturel, paysager et bâti
4. Organiser les déplacements et privilégier un développement soutenable de la commune

En matière de démographie, la commune prévoit la production de 17 à 18 logements par an, soit 175 en 10 ans. En intégrant le desserrement des ménages, c'est-à-dire la réduction de la taille des ménages constatée, et la répartition des logements entre résidences principales, résidences secondaires et logements vacants, la production de logements conduit à estimer la progression de la population à 1,72% par an, pour atteindre environ 1 583 habitants au 1er janvier 2030.
Une réunion publique sera organisée ultérieurement pour présenter notre P.A.D.D. Mais en attendant, eu égard à la pandémie, ce dernier sera consultable sur le site communal dès qu'il aura été débattu en Conseil Municipal.

La prochaine étape du P.L.U. consistera à travailler à la conception des futures O.A.P. (Orientations d'Aménagement et de Programmation). Nous aurons prochainement l'occasion de vous présenter ce document ainsi que les règles que ces O.A.P. impliquent pour les aménageurs et les propriétaires.

La chenille processionnaire du pin

Il ne faut absolument pas la toucher ! Elle possède des milliers de petits poils sur le corps qui sont très urticants et irritants pour la peau. Une éruption cutanée douloureuse avec de fortes démangeaisons peut apparaître. En cas de stress ou de danger, la chenille processionnaire libère ses poils microscopiques qui se déplacent dans l'air et n'ont aucun mal à s'accrocher à l'épiderme ou s'introduire dans les orifices internes tels que les narines. En se brisant, ces poils libèrent une toxine, la thaumétopoéine. Dans les cas les plus graves, les yeux ou les poumons peuvent être atteints.

> **Précautions à prendre :**
Les poils urticants de la chenille processionnaire se dispersent très facilement dans l'air. Il est donc recommandé de prendre certaines précautions :
- Évitez de sécher le linge dehors pendant la période de procession
- Ne laissez pas vos enfants jouer trop près d'un arbre infecté
- Lavez les fruits et légumes avant de les consommer
- Surveillez vos animaux de compagnie pour qu'ils ne s'approchent pas de l'arbre

Entretien de voirie et aménagements « Sécurité 2021 »

Un **plan annuel de travaux de voirie** a été décidé en commission puis voté par le Conseil Municipal pour un montant de **100 000€** :
- Route de Merlevenez : création d'un plateau
- Route de Nostang : modification de l'entrée d'agglomération
- Hameaux de la rivière : réfection du revêtement et intervention provisoire pour une diminution de la stagnation d'eau (rue de Lizourden)
- Entre la bibliothèque et l'église : réfection de la voirie
- Rue de Bellevue : Enlèvement des racines sur le trottoir
- Kerprat : réfection des enrobés
- Magouerec: purge des racines
- Stade : mise en œuvre d'enrobés à l'entrée du parking

Déchets verts

Brûler vos déchets verts vous expose à **une contravention de 450€** (art. 131-13 du code pénal). Le brûlage à l'air libre produit de **nombreux polluants** nuisibles à la santé. Les quantités de polluants sont d'autant plus importantes que les déchets sont humides. **Les déchets verts issus de la tonte, de la taille, des feuilles doivent être apportés à la déchèterie ou broyés à domicile pour être compostés ou servir de paillage dans le jardin.** Brûler 50kg de déchets verts revient à émettre autant de particules dans l'air que 14 000 kilomètres parcourus en voiture essence ! Protégeons notre air et notre santé, nourrissons notre jardin et ne brûlons plus les déchets verts !

EN BREF...BERR HA BERR

> **Assainissement rue du Lannic :** une consultation de maîtrise d'œuvre sera réalisée afin de pouvoir lancer les études pour la réfection du réseau d'eaux pluviales et de la voirie.

> **Lotissements des Lavandières et Clos des Lavandières :** les voiries définitives ont enfin été achevées en mars dernier pour la plus grande satisfaction de tous.

> **Drehen :** des blocs ont été posés par les services techniques afin de libérer l'accès aux sentiers côtiers trop souvent encombrés par des automobiles.

> **Achat de matériel :** Afin de faciliter leur travail et de gagner en efficacité, les services techniques seront équipés d'un nouveau tracteur tondeuse.

> **Nouveauté :** La municipalité souhaite créer des jardins partagés. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie. Un délai est nécessaire pour la construction d'un abri de jardin compte tenu des règles d'urbanisme, l'adoption d'un règlement, la création éventuelle d'une association gestionnaire, etc... La préparation des sols pourrait idéalement commencer à l'automne.

> **Retour sur la journée du 20 mars :** la commune a participé à la journée nationale « alternatives aux pesticides » ayant pour thème « du jardin à l'assiette ». Elle a permis aux passionnés de jardinage de découvrir un atelier de lombricompost, de réaliser une visite de jardin à Kervin et de déguster une soupe concoctée avec les légumes offerts par « Le Potager de Sainte-Hélène ».

Objectif vaccination

Un nouveau centre de vaccination contre la Covid 19 a ouvert le 6 avril dernier dans la salle des fêtes de Kergoff à Caudan. Après le site de Lorient-la Base, c'est le deuxième centre du pays de Lorient dédié au grand public.

Trois possibilités pour s'inscrire :
> **Via le site internet :** keldoc.com (sur la page d'accueil saisir « centre de vaccination » et la commune « Caudan »). On peut aussi passer par le site du Groupe Hospitalier Bretagne Sud qui oriente directement vers la bonne page.
> **Par téléphone :** 02 97 06 97 94
> **Par mail :** covid.vaccination@ghbs.bzh

Centre Communal d'Action Sociale

CCAS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Sainte-Hélène-Sur-Mer

Les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. qui s'est tenu le 20 février dernier ont approuvé le compte de gestion 2020, le compte administratif 2020 ainsi que le budget primitif 2021. Marie-Pierre LE NEZET a fait son entrée au conseil d'administration en remplacement d'Hélène MAHEO, devenue conseillère municipale.
> **IMPORTANT : voici le nouveau contact du C.C.A.S. : 07 53 08 33 94**

Participez au Service National Universel

Le S.N.U. s'adresse à tous les jeunes, garçons et filles entre 15 et 18 ans. Il comporte obligatoirement un séjour de cohésion de deux semaines. Les jeunes le poursuivent avec une Mission d'Intérêt Général (M.I.G.) de 84 heures au cours de l'année qui suit. Ils peuvent ensuite s'engager volontairement au sein de dispositifs existants (jeunes sapeurs-pompiers, cadets de la Gendarmerie, Service Civique, bénévolat associatif, etc...).
Si vous êtes né entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006, si vous êtes de nationalité française et êtes disponible du 21 juin au 2 juillet 2021, la campagne de recrutement vous concerne.

Les Connectés «Unis Cité»

La deuxième session des connectés a commencé, il reste des places disponibles. Inscriptions en mairie au 02 97 36 64 36. Les jeunes d'Unis Cité interviennent en binôme les mercredis à la bibliothèque, auprès d'un groupe de 8 personnes. Ils aident à devenir autonome dans les démarches numériques quotidiennes (sites web, applications liées aux activités de loisir et de lien social, etc...).
Bonne humeur garantie !

Permis vélo

Les élèves de CM1-CM2 des écoles Georges MORIN et Saint-Joseph ont passé leur permis vélo vendredi 26 mars. Celui-ci comportait une phase théorique le matin et pratique l'après-midi. Cette journée a été coordonnée par la municipalité, avec l'aide de la Sécurité Routière et de la Police Municipale.

A.L.S.H.

Les enfants ont travaillé à l'élaboration d'un journal destiné aux résidents de l'E.H.P.A.D. de Riantec. Au sommaire : petit mot des enfants, présentation des activités, dessins, etc... Un joli projet axé sur l'échange avec nos aînés. Les enfants sont impatients de recevoir des nouvelles de leurs correspondants, dès que la situation sanitaire le permettra !

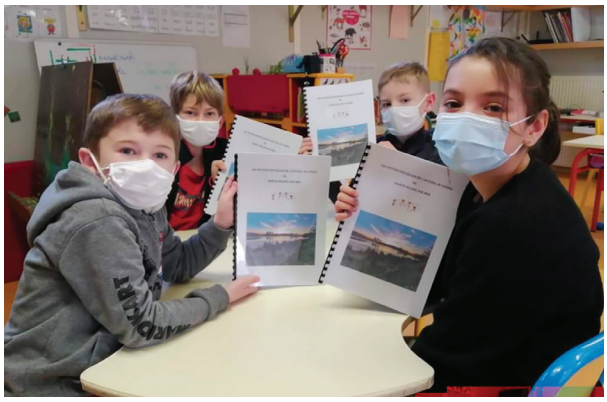

> Retrouvez le programme complet de l'A.L.S.H. (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) sur le site https://saintehelenesurmer.bzh/alsh-extras-scolaires

Reconduction du dispositif Argent de poche

Il donne la possibilité aux adolescents de 15 à 17 ans domiciliés sur la commune d'effectuer des petites missions de proximité (3 heures) aux mois de juillet et août. Les participants perçoivent une indemnité de 15€. Les dossiers d'inscription sont disponibles sur le site de la mairie.

Projet d'école : quoi de neuf ?

La consultation portant sur la construction d'un bâtiment modulaire à usage scolaire et restauration a été lancée le 2 février 2021.
Quatre entreprises ont transmis une offre qui est actuellement examinée par le bureau d'études Armor Économie et le cabinet d'architecture C.A.O., équipe de maîtrise d'œuvre sélectionnée pour nous accompagner dans la conduite de l'opération pour un montant de 38 900 € H.T.

Dès que le projet sera sélectionné, une communication sera lancée afin que chacun s'approprie cette nouvelle école dont la remise des clés est prévue au plus tard le 15 décembre.

Vacances scolaires : quel programme ?

Les animations d'avril sont toutes annulées en raison du confinement.
Nous avons néanmoins travaillé sur le futur programme de cet été :

- **Stage de skate** animé par Thomas RAPITEAU (Shaka Skate School)
- **Réalisation d'une fresque** au City Park et initiation au Graffiti avec l'association A4 Créations
- **Zumba** avec Profession Sport 56
- **Randonnée VTT et courses d'orientation** avec Profession Sport 56
- **Activités artistiques** animées par Ri'Arts Fest
- **Sorties** West Parc et Aquapark à Inzinzac Lochrist
- **Kayak et Paddle** avec le Cercle Nautique de la ria d'Étel

Et plein d'autres surprises ! Les inscriptions s'effectueront sur le Portail Famille ou sur dossiers d'inscription pour les collégiens/lycéens à partir du 1er juin.

Fermeture possible d'une classe à l'école Georges MORIN

La carte scolaire dévoilée par le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale envisage la fermeture d'une classe à l'école publique, notamment en raison du départ de 13 élèves de CM2 non compensé par un nombre suffisant d'arrivées en classe de Petite Section. L'Éducation Nationale ne prend en compte que 20% des naissances parmi les effectifs des Toutes Petites Sections (T.P.S.).

Officiellement, seuls 73 enfants sont comptabilisés alors que 78 fréquenteront l'école Georges MORIN à la rentrée prochaine, soit le même nombre d'élèves que cette année. Des courriers ont été adressés début février au Recteur, au D.A.S.E.N. et à l'Inspectrice d'Académie.

Nous avons également signifié par voie de presse notre désaccord et notre souhait à tous de maintenir la 4ème classe. Un réajustement de la carte scolaire est prévu au mois de juin. Si vous n'avez pas encore effectué vos démarches d'inscription pour la rentrée prochaine, nous vous invitons à prendre contact avec M.CAPARROY, directeur de l'école.

Subventions 2021

La commission culture communication et vie associative s'est réunie le 3 mars 2021 pour décider de l'attribution des subventions pour l'année 2021. Toutes les demandes émanant des associations communales ont été prises en compte et votées par le Conseil Municipal le 27 mars dernier.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	MONTANT DE LA SUBVENTION
A.C.C.A.	200€
Avenir de Sainte-Hélène	1200€
Dojo Merlevenez Sainte-Hélène	150€
Gouelioù Sainte-Hélène	300€
Gym Vitalité	200€
Les Pas d'ché Nous	300€
Les Sentiers d'Hélène	1200€
Loisirs-Détente	900€
Récré Patch	200€
Ri'Arts Fest	200€
Roc'h	800€
Santez-Helen	300€
Union Nationale des Combattants	200€
Yaouank Santez-Elen	500€
TOTAL	**6650€**

ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES	
Amicale Laïque	720€
A.P.E.L. Saint-Joseph	360€

NOUVEAU / NEVEZ

Deux associations ont récemment vu le jour sur la commune :

> LaPACH

L'association propose de favoriser l'accès à l'information par l'organisation de manifestations culturelles et d'actions d'éducation artistique, en particulier autour de la littérature de Bandes Dessinées de type documentaire, historique, journalistique.... Le projet principal est l'organisation d'un festival de Bandes Dessinées qui racontent l'histoire, la ou plutôt les sociétés, les femmes et les hommes, leur environnement...
Contacts : lapach.56@gmail.com
www.lapach.over-blog.com - 07 63 71 56 10

> Les Pas d'ché Nous

Cette toute nouvelle association hélénoise prévoit l'organisation d'événements autour de la culture bretonne et celtique, danses traditionnelles, musique, costumes et spécialités culinaires.
L'association recrute de jeunes danseurs et des musiciens pour ses futures performances publiques, et recherche des costumes bretons des pays de Lorient et d'Auray, même en mauvais état, pour compléter sa collection.
Pour tous renseignements et inscriptions :
lilimorantin@gmail.com

CALENDRIER
Deiziadur

> Du 22 au 26 mai : Parcours d'expositions sur Nostang, Sainte-Hélène et Merlevenez (org. Ri'Arts Fest)
> Mardi 25 mai : Redadeg 2021
> Vendredi 18 juin : Fête de la Musique
> Samedi 29 juin : Kermesse de l'école Georges MORIN
> Lundi 5 juillet : Inauguration des Nocturnes de la Ria avec le groupe RHUM ET EAU

Rhum et Eau

Groupe majoritaire « Sainte-Hélène Notre Commune »

Un an déjà que nous avons été élus. Notre action a démarré dans un contexte sanitaire difficile. Privés de Directeur Général des Services pendant trois mois, nous avons dû procéder au recrutement de trois employés communaux durant l'été. Par ailleurs, nous faisons face depuis plus d'un an à une minorité non constructive s'opposant systématiquement à tout ce qui est proposé et contestant de manière infondée la légalité de certaines de nos décisions importantes.
Nous sommes heureux néanmoins d'avoir pu avancer sur de nombreux dossiers et de pouvoir apporter une autre dynamique à la commune avec un budget maîtrisé : lancement d'un nouveau projet d'école, déconstruction du clocher, sécurisation des voies, marquages au sol, déploiement d'un plan pluriannuel de rénovation de la voirie, lancement d'un lotissement communal, modernisation des outils de travail pour l'ensemble des employés communaux, lancement d'un marché nocturne pour cet été, développement des activités jeunesse, structuration du C.C.A.S., développement de nouveaux outils de communication, etc...

Votre soutien nous est précieux. Nous nous efforçons de prendre en compte tous vos souhaits, suggestions et idées. Nous regrettons cependant de devoir dépenser autant d'énergie à répondre aux diffamations et attaques continuelles de l'opposition. Les élus de la majorité ont reçu un courrier calomnieux de la part de M. LE FUR visant personnellement M. Le Maire et certains élus, tentant de porter le discrédit sur les projets en cours en véhiculant de fausses informations. De telles allégations (six pages...) ne pouvaient en aucun cas faire l'objet d'une publication dans ce bulletin. Le règlement intérieur voté en Conseil Municipal prévoit un espace d'expression de 1500 signes pour les élus de la minorité, soit beaucoup plus que dans bien d'autres communes... Le groupe minoritaire continue à publier sur l'ancienne page Facebook de la mairie qu'il se refuse à restituer aux nouveaux élus, son droit d'expression est donc largement représenté !
Nous nous sommes engagés à changer les choses et espérons sincèrement qu'à l'avenir, les deux élus de l'opposition cesseront de ralentir nos projets et participeront avec nous au rayonnement de la commune. Travaillons ensemble dans l'intérêt de tous !

Groupe minoritaire « Sainte-Hélène, vivante, responsable, solidaire »

1500 Caractères ! Voilà à quoi sera désormais réduit le droit à communiquer de la minorité hélénoise représentée actuellement par moi-même, ancien Maire, et Caroline ZAGRODKA. Cela pendant qu'une petite minorité de la majorité s'autorise une tribune ouverte dans le bulletin municipal où, avec une arrogance et un mépris qui ont été remarqués par tous, ils règlent des comptes personnels en usant d'une agressivité publique, dénigrant l'action de l'ancienne municipalité et la mienne en particulier.

Beaucoup d'habitants de la commune apprécient peu que les élus qu'ils ont désignés pour gérer les affaires de la commune lavent ainsi leur linge sale sur la place publique. Cela a été le cas dans le dernier bulletin municipal où des affirmations mensongères ont été écrites. J'y ai répondu par une longue lettre adressée aux membres du conseil dans laquelle j'ai rétablie la vérité et j'ai souhaité obtenir un droit de réponse dans ce bulletin, ce qui m'a été refusé en dehors de ces 1500 caractères.
Face à ce déni de démocratie, je ne me vois pas continuer ainsi à œuvrer pour une commune ou certains élus ont un tel comportement et je présenterai prochainement au maire ma démission du conseil.

Pierric LE FUR

Face à cette censure, pour élever le débat d'idées, apporter un autre regard sur les projets de la municipalité et représenter nos électeurs, le collectif issu de la liste électorale VRS a décidé de publier régulièrement un journal qui sera distribué dans les boites aux lettres.

Le Groupe VRS

BIENVENUE À :

. **Landry BROUTIN,** né le 01 janvier 2021 à Lorient, Kerfrézec
. **Chloé LE PEUTREC,** née le 19 janvier 2021 à Lorient, 14 rue des Lavandières
. **Léna DAVIGO,** né le 19 janvier 2021 à Lorient, Kerprat
. **Letty PETITDEMANGE,** née le 23 mars 2021 à Lorient, 44 résidence Beg Er Lann

TOUTES NOS CONDOLÉANCES AUX FAMILLES DE :

. **Albéric CUMON,** décédé le 5 janvier 2021 à Lorient, 13 rue de l'Avancée
. **Jean LAMOUREC,** décédé le 11 janvier 2021 à Lorient, 36 résidence Beg Er Lann
. **Gilbert LE LIVEC,** décédé le 27 janvier à SAINT-AVE, Le Dréhen
. **Robert LE BARON,** décédé le 6 mars à son domicile, 5 impasse Mané Kerzerh
. **Gérard VIRET,** décédé le 9 avril à son domicile, 24 Les Hameaux de la Rivière

Un clocher dans l'histoire

L'église a été dotée en 1736 d'un premier clocher surmonté d'une flèche en pierre de 34 mètres. L'édifice a reçu une première cloche en 1741, refondue en 1828.

Le premier clocher

Une horloge et une deuxième cloche furent installées en 1872, toutes deux fabriquées à Ploërmel (fonderie du frère FULBERT). Une troisième cloche, plus petite, fut ajoutée à l'occasion du pardon, le 18 août 1901.

En première ligne sur le front de la poche de Lorient, la commune a subi d'incessants bombardements. Le 9 septembre 1944, les obus allemands ont atteint le portail de l'édifice, les impacts en sont encore visibles aujourd'hui. Puis le 11 septembre, les allemands incendièrent l'église. Le 16 octobre, les Forces Françaises dynamitèrent la partie haute du clocher de façon à ce qu'elle ne serve pas de point de repère pour les tirs de canon allemands. En tombant, les trois cloches se sont brisées. Les pierres de la tour ont endommagé l'école voisine, devenue depuis bibliothèque municipale.

Baptême des nouvelles cloches, 17 août 1949

La restauration de l'église dévastée commença par le clocher qui accueillit trois nouvelles cloches. Refondues à Villedieu-Les-Poêles, elles furent posées provisoirement sur un échafaudage, dans un édifice privé de toit, pour y être bénies par Monseigneur LE BELLEC, évêque de Vannes, lors du pardon d'août 1949. La même année, juste avant Noël, la tour était à nouveau prête à recevoir les cloches et une nouvelle horloge sur sa façade sud. Pour des raisons budgétaires, le clocher a dû être reconstruit en béton armé.

Deux autres cloches ont été installées en 1953 et 1960. Une croix extérieure en pierre de Kersanton a finalisé la reconstruction du clocher en 1957. Le coq faisant office de girouette a quant à lui été posé en 1950. Réalisé par Lucien BAUDET, forgeron à Sainte-Hélène, il fut restauré en 2002 lors de la reprise des premières fissures constatées sur la flèche.

Lucien BAUDET

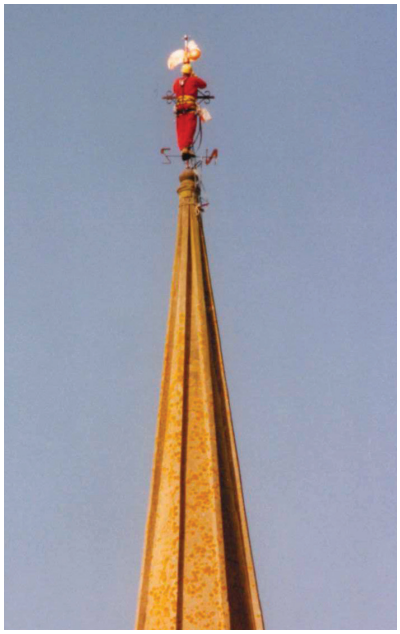

Restauration du coq en 2002

En 2018 , les cloches ont effectué un nouveau voyage à Villedieu-Les-Poêles pour une rénovation complète.
Trop abîmée pour être rénovée durablement, la flèche du clocher a été d posée le 26 janvier dernier. Le béton se désagrégeait depuis plusieurs années. Le choix de déconstruire l'a emporté sur celui d'une éventuelle rénovation pour des raisons de sécurité. Le chantier de reconstruction pourrait être confié aux compagnons du devoir après consultation de l'architecte des Bâtiments de France.

À lire également : *« Mémoires du gardien de la fontaine » (Philippe BAUDET, Dominique GIQUELLO) ; « Églises et chapelles du doyenné de Port-Louis et de Groix » (Joseph DANIGO).*